

CHARTE « Maria BRUN » CONSULTANTE FORMATRICE Experte en VAE

La présente charte précise ma mission, mes valeurs et mes principes pédagogiques. Elle sert de référence pour la conception, la réalisation et l'évaluation des formations dans l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Ma mission

Contribuer activement au développement des compétences des apprenants et les accompagner dans leur projet VAE en les rendant acteurs de leur démarche.

Mes valeurs

Engagée dans une démarche d'amélioration continue de mon organisation et de mes prestations, je m'engage à respecter et à faire respecter les valeurs suivantes :

- ✓ Les clients sont au cœur de toutes les prestations de formation et les services fournis sont en cohérence avec les besoins exprimés et les objectifs définis ;
- ✓ Le respect individuel des clients est garanti par le développement de relations personnalisées, par le respect de la confidentialité des données et par la primauté octroyée aux participants dans toute démarche pédagogique ;
- ✓ Les prestations pédagogiques et de gestion sont évaluées dans le but d'améliorer en permanence la qualité des services ;
- ✓ Je m'engage à développer une stratégie de collaboration vis-à-vis de mes clients, partenaires et prestataires au sein de l'institution, mais également à l'extérieur de celle-ci ;
- ✓ A développer l'utilisation des nouvelles technologies pour mon propre management interne, dans le cadre de prestations à destination de mes clients, mais également dans les projets de développement avec mes partenaires ;
- ✓ Mon entreprise est gérée dans un esprit clients-prestataires et dans une perspective de maîtrise des coûts ;
- ✓ Les éventuels co animateurs/trices ou formateurs/trices sont spécialisés en formation continue et en pédagogie des adultes : ils répondent avec expertise aux sollicitations des clients et des prestataires ;
- ✓ La pratique de la recherche et du développement de projets en formation continue permet d'adapter les dispositifs de formation à l'évolution des pratiques professionnelles, aux stratégies et politiques institutionnelles et aux besoins des clients.

Mon objectif est d'établir un cadre protégeant les bénéficiaires, les intervenants représentant la structure, les prescripteurs/trices ou tiers ayant partie prenante dans la relation formateur/trice - bénéficiaire.

Mes principes pédagogiques

- Qualité

Mettre en œuvre des offres de formation en tenant compte des caractéristiques de l'adulte apprenant ;

Contribuer à la qualité en veillant à une utilisation optimale des ressources ;

Générer des mesures d'amélioration issues des évaluations.

- Recherche et développement

Encourager la conception de dispositifs et la mise en œuvre de processus innovants ;

Promouvoir les nouvelles technologies ;

Veiller à l'évolution de l'ingénierie de formation et d'accompagnement ;

Promouvoir la recherche dans le domaine de la pédagogie et de l'éducation des adultes.

- Partenariat et réseau

Construire des référentiels de bonnes pratiques tout en renforçant les synergies interprofessionnelles et interinstitutionnelles ;

Garantir l'expertise et le conseil pédagogique au sein de mon réseau d'entreprises et en accompagnement personnalisé.

- Développement de compétences

Identifier, analyser et répondre aux besoins de développement des compétences des collaborateurs, selon les plans stratégiques institutionnels, notamment les politiques de gestion des ressources humaines ;

Promouvoir le transfert des acquis dans la pratique professionnelle ;

Accompagner la mobilité professionnelle et optimiser l'employabilité notamment dans le cadre d'une VAE et/ou d'un retour à l'emploi.

Déontologie et éthique

Pratiquer les règles déontologiques et d'éthique de la formation, notamment :

- L'engagement professionnel ;
- Le respect de la confidentialité des données ;
- Le respect des valeurs institutionnelles et individuelles.

Ma Méthode

Je vous accompagne tout au long de votre parcours.

Avant l'entrée en formation, mon rôle :

Vous aider à faire le bon choix : entretien individuel, vérification des prérequis (questionnaire de pré positionnement, diagnostic, atteinte du nombre d'heures nécessaires en continu ou non dans une démarche VAE).

Vous aider à constituer votre dossier de demande de prise en charge.

Accompagnement dans toutes les étapes: demande d'autorisation d'absence, reconstitution du parcours professionnel, élaboration de votre projet professionnel et motivations.

Pendant la formation et l'accompagnement, mon rôle :

- Vous préparer dans les meilleures conditions en mettant à votre disposition des moyens humains et matériels adéquats.
- Vous apporter une écoute active et un programme personnalisé visant à optimiser l'apprentissage.
- Vous donner des outils complémentaires pour réussir.
- Suivi individualisé à l'utilisation des outils de bureautique, internet.
- Soutien pédagogique.
- Ateliers de méthodologie (Mieux s'organiser, Prise de note, Gérer son stress...).
- Soutien psychologique.
- Engager avec vous (le bénéficiaire) une relation qui vous permette d'être un acteur volontaire et responsable de votre démarche VAE et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
- Vous informer de façon claire et précise sur l'accompagnement VAE, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement de la VAE.
- Vous aider à préciser vos motivations, vos attentes, vérifier avec vous l'opportunité de la démarche.
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés à vos objectifs et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien individuel en présentiel ou par l'intermédiaire des Nouvelles Technologies Informatiques de communication.
- Vous aider à identifier vos acquis et vos caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme d'employabilité sur le marché du travail.
- Faciliter l'information sur les référentiels de compétences grâce à des personnes et des lieux ressources.

L'article 41 crée en outre un Répertoire national des certificats professionnels (RNCP) dont l'objectif est d'accroître la lisibilité et la cohérence des certifications professionnelles quelle que soit leur forme, soit en date du 12 mai 2021, 18 482 certifications dont 4 957 actives homologuées par l'état.

- Vous aider à remplir le livret N°1 appelé « livret de recevabilité » et le livret N°2 appelé « dossier final » à présenter devant le jury conforme aux indications réglementaires.
- Vous préparer à l'entretien qui aura lieu devant le jury pour la validation en partie ou partielle du diplôme visé.
- Respecter la réglementation relative à la démarche VAE et notamment la confidentialité des informations communiquées.

A l'issue de la formation et de l'accompagnement VAE, mon rôle:

- Réaliser un débriefing sur l'ensemble de la démarche VAE (Post Jury).
- Apporter une solution en cas de validation partielle du diplôme visé.